

Commission de Suivi de Site

Grésivaudan

Compte-rendu de la réunion du 14 juin 2023

14h00 - Salle Fourier - Préfecture de l'Isère

Administration

Préfecture de l'Isère

M. Laurent SIMPLICIEN

Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère
Sous-préfet de Grenoble

DREAL

M. Mathias PIEYRE

Directeur de l'UD Isère

M. Boris VALLAT

Chef du pôle SEVESO

DREETS

Mme Sylvie GAUTHIER

Responsable UC4 Grenoble

Collectivités territoriales

Commune de Crolles

M. Xavier PICALET

Directeur Général des Services

Grenoble-Alpes Métropole

M. Jean-Yves PORTA

Conseiller Délégué aux risques naturels et technologiques

Communauté de communes Le Grésivaudan

Mme Natacha CHRISTIN

Chargée de mission risques majeurs

Exploitants

SOBEGAL

M. Nicolas GAUTHIER

Ingénieur HSE

ST Microelectronics

M. Eric GERONDEAU

Directeur du site

Mme Marie SCHITTLY

Responsable Env Chimie ESH

ECTRA

M. David DUBAUCHET

Directeur des Opérations

Personnalités qualifiées

SDIS

M. Emmanuel DEBORD

Officier prévisionniste

IRMA

M. François GIANNOCCARO

Directeur

Salariés

ST Microelectronics

M. Matthieu LEMESLE

Secrétaire CSE

ECTRA

M. Joris MARRONE

Secrétaire CSE

Riverains

Pas de représentants

Rédaction du compte-rendu

Mme Aurélie NOUVEL

Cabinet IDDEST

Compte rendu de la réunion

Commission de Suivi de Site (CSS) Grésivaudan – 14/06/2023

1. Accueil et introduction

M. SIMPLICIEN remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance.

Pour dresser un bilan il est besoin de temps d'échanges pour voir ce qui s'est passé sur l'année. Cela permet ensuite de considérer avec recul ce qui est à venir. Cela permet d'objectiver les activités que les services de l'état et les entreprises suivent toute l'année. Les CSS servent à cela et toutes les questions sont possibles et bienvenues. Nous essaierons d'y répondre.

M. PIEYRE indique que cette commission n'a pas été réunie depuis 2019. La seule doctrine est de faire en fonction des actualités pour réunir les CSS. Comme il y en a beaucoup, elles sont regroupées pour plusieurs sites.

L'ordre du jour de la présente CSS est de présenter les changements projetés pour les sites d'ECTRA et de ST Microelectronics et de refaire un tour d'horizon des suivis de la DREAL dans le secteur. ST Microelectronics a le projet de doubler sa production européenne de semi-conducteurs d'ici 2025 dont une grande partie est produite sur le site de Crolles. ECTRA sera bientôt classé site SEVESO donc intégré à cette commission.

2. ST Microelectronics – Bilan et présentation du projet

La présentation est faite à deux voies par M. GERONDEAU et Mme SCHITTLY.

ST en France et en Isère / Le site de Crolles

M. GERONDEAU redonne des éléments sur le groupe ST : c'est une entreprise franco italienne de 50 000 personnes. Sur les 12 000 salariés français, plus de la moitié travaillent en Isère. C'est un site qui tourne 24h sur 24h et 365 jours par an. Il comporte aujourd'hui deux sites de production, dits « salles blanches » mais aussi un département R&D de 3 000 personnes.

Le plus haut niveau de certification du site en faveur du Développement Durable

Mme SCHITTLY présente les certifications du site : le plus haut niveau possible est recherché sur 6 grands items : résilience et continuité d'activité, qualité, sûreté, santé et sécurité, social et bien entendu environnement. Pour la gestion environnementale, le site est notamment certifié ISO 14 001 et ISO 50 001. Toutes ces certifications sont renouvelées régulièrement via des audits.

Performances environnementales 2022

Des axes de travail en lien avec des problématiques sociétales :

- la consommation en eau : des projets importants ont été menés depuis de nombreuses années. Depuis 2022, les travaux ont amené des économies de 120 m3/h. Le taux de recyclage de l'eau est de 43% sur le site de Crolles.
- concernant l'air et les émissions de PFC : des diminutions de 10% en lien avec ces molécules ont été obtenues.
- concernant les déchets, des taux de recyclage de plus de 97% ont été atteints. Une déchetterie locale a été redimensionnée.
- concernant les énergies : pour l'électricité et le gaz, des programmes sont développés qui ont permis d'atteindre une réduction de 14 % sur les consommations électriques et de 28 % sur les consommations gaz par rapport à 2019.

M. GERONDEAU insiste sur la thématique « eau » car c'est un sujet d'actualité. ST Microelectronics est un des industriels qui consomment localement un volume d'eau important. En 2022 la consommation d'eau a réduit : le site a consommé un volume d'eau similaire à 2021 pour une production supérieure de 20%. Le taux de recyclage des eaux de rinçage a augmenté avec une part croissante de réutilisation de ces eaux.

Aujourd'hui les eaux sont traitées sur site puis rejetées dans l'Isère mais l'ambition du site est de pouvoir recycler une partie de l'eau traitée sans la rejeter dans l'Isère. A noter que l'eau rejetée est bien traitée et que les normes de l'arrêté préfectoral sont bien respectées.

L'objectif est de mettre en place une boucle de réutilisation qui serait une première en Europe.

Un autre souhait est d'être alimenté avec une eau non potable les circuits industriels pour respecter autant que possible les différents usages de l'eau.

M. SIMPLICIEN : ce sujet de la ressource en eau est important car l'intensification des contraintes est réelle. L'année 2022 a donné des alertes au niveau international. Ce sont des sujets à approfondir via des retours d'expérience collectifs et du partage. Chacun peut avancer à son échelle. Le gouvernement a émis un guide sécheresse où la question de la meilleure visibilité des consommations des uns et des autres est bien présente. Les propositions de ST Microelectronics vont bien dans ce sens et le nouveau dispositif que vous proposez a cette intention-là. De manière formelle et réglementaire, l'Isère avait déjà un arrêté cadre qui a été actualisé à la suite des dispositions. Ce projet d'arrêté va s'achever suite aux commentaires et sera publié début juillet pour adoption de la doctrine nationale. Nous saluons donc la présentation faite et le focus que vous venez de faire. L'Eau est un sujet collectif important.

M. PIEYRE : il va falloir objectiver le sujet car on sent, y compris avec la presse, qu'il y a une assimilation de la situation de 2022 (sécheresse) avec le sujet du développement de ST Microelectronics. La sobriété et la réduction maximale doivent être au plus haut pour éviter des postures de bataille d'eau. Ce n'est pas « soit l'un soit l'autre ».

M. SIMPLICIEN : Le retour d'expérience de l'année précédente montre qu'il faut une objectivation et une exemplarité sur le sujet. Si on demande au reste du corps social de faire des efforts, il faut que tout le monde soit concerné. Donc merci pour votre vigilance et vos démarches.

Activités du site et programme stratégique 2022 :

Mme SCHITTLY reprend la présentation.

Les activités du site n'ont pas changé. Les rubriques de classement sont les mêmes depuis 2016.

Dans le programme stratégique, l'objectif est d'augmenter les productions européennes de 300 mm pour les doubler d'ici 2025 avec une grande proportion sur le site Crolles.

Les démarches réalisées en 2022 concernent l'extension de la salle blanche C300mm. Un porter à connaissance a été transmis pour l'augmentation des stockages de fluor et d'oxygène et le projet d'extension « Gateway 2 » et « Gateway 3 ». Ces dossiers ont été instruits et Gateway 3 a été ouvert en cours d'année 2022.

Via d'autres déclarations, une centrale béton sur site a été déclarée, pour limiter les flux de camions dans le cadre du chantier. Une demande a également été faite pour la mise en exploitation de deux forages en nappe et la création d'un forage d'exploitation à proximité de STEL2. Sa fonction sera d'alimenter STEL2 pour traiter les effluents liquides dilués depuis le Gateway 3 et les bâtiments suivants.

Pour les Gateway 456 et 78, les dossiers ont été déposés en mai 2022 et sont en cours d'instruction.

Inspections DREAL 2022 :

Trois inspections ont été réalisées sur des thématiques d'actualité : plan de surveillance des équipements sous pression, consommation d'eau et tests sur les chaufferies (essais de coupure automatique de l'alimentation en combustible des installations de chaufferie CT2 C200 et conditions d'entreposage du TCS).

Des plans d'actions sont en cours sur ces sujets suite à ces inspections.

POI :

Le POI a malheureusement été déclenché en avril suite à l'acte de malveillance en 2 phases : un départ de feu volontaire de la ligne électrique principale du site chez RTE, avec coupure électrique d'une partie de la salle blanche. Et le lendemain, un incendie au niveau du pont.

Il y a eu de nombreuses conséquences mais l'évacuation s'est faite sans aucun accident. Le POI a été déroulé avec le renfort des équipes de gendarmerie pour protéger le site.

Un bilan a été fait suite à ces événements pour identifier des retours d'expérience et améliorer les processus pour être plus performants les prochaines fois.

Des exercices POI ont également été réalisés. Le dernier exercice date de décembre 2022 et a été réalisé avec la gendarmerie et le SDIS. Il a été recherché un travail de 3 items en particulier : la sûreté, la continuité de l'activité et le POI avec des services externes impliqués.

A noter que lors de cet exercice, des observateurs de la préfecture de l'Isère ainsi que l'un des prestataires du site (AIR LIQUIDE), directement impliqué dans notre cellule de crise, avaient été invités et étaient bien présents. Les retours d'expérience ont permis d'alimenter la démarche d'amélioration continue du site.

M. SIMPLICIEN remercie pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

1. ECTRA – Bilan et présentation du projet d'augmentation des capacités de stockage de produits chimiques

ECTRA en Rhône Alpes

La société ECTRA a été créée en 1981. Les premiers métiers étaient les emballages et le trafic routier. Puis se sont développées les autres activités : logistique des solutions, transfert industriel et activité logistique. ECTRA est un spécialiste des matières dangereuses.

Le chiffre d'affaires 2022 est autour de 15 millions d'euros pour 110 personnes et 110 m² d'entrepôt. Un autre site est présent près de Vienne, classé SEVESO seuil haut depuis plusieurs années.

Le site de Crolles

A Crolles, la surface logistique totale est de 7 500 m² dont 2500 m² sont dédiés au stockage de produits chimiques pour l'industrie grenobloise.

Toutes les cellules sont à température dirigées pour respecter les exigences fournisseurs ou clients. Cela garantit aussi la durée de vie et la stabilité des produits chimiques. Les camions aussi sont en température dirigées.

Un service est disponible en continu pour répondre à nos clients. Un cadre de permanence est présent 7j / 7 et 24h/24 pour être en capacité de prendre des décisions si besoin.

La sécurité sur le site de Crolles - détection incendie

Le risque principal est le risque incendie. La détection se fait par laser et l'extinction par sprinklage eau.

La zone réglementée est équipée de détection de fumée et détecteurs de flamme. L'extinction est prévue par mousse à haut foisonnement.

Le site entier est sur rétention et chaque cellule chimie a sa propre rétention dimensionnée pour le stock le plus impactant. Les capacités n'étant quasiment jamais remplies à leur maximum, les dimensionnements sont donc sécuritaires. Une vanne gillotine isole également les effluents ou eaux d'extinction.

Le site est sous contrôle d'accès, surveillé par caméras infrarouges en extérieur et intérieur, avec des astreintes associées.

Toute la gestion technique du bâtiment est gérée par GTC reliée à SECURITAS donc tout est reporté.

A noter qu'un groupe électrogène de secours permet d'alimenter le site en lumière, température et organes de sûreté. Par exemple, ce groupe a été mis en route le jour de l'accident de ST Microelectronics et l'activité a pu être assurée (maintien des températures et livraisons).

Comme déjà énoncé précédemment, le site dispose d'une astreinte cadre en permanence.

Localisation du projet

La présentation localise le site et fournit son plan de masse. La cellule dite 1510 stocke les matières non combustibles et les cellules en haut à gauche correspondent au stockage des matières dangereuses (plusieurs cellules et plusieurs frigo).

Les produits sont gérés automatiquement. C'est le logiciel qui attribue l'emplacement d'un produit.

Classement ICPE actuel et classement ICPE projeté

Aujourd'hui le site est soumis à un régime déclaratif car les stocks sont en dessous des seuils soumis à autorisation. Mais après projet du fait de l'augmentation des volumes stockés et de nouveaux process, 5 rubriques imposent la demande d'autorisation.

Etude d'impact

Tous les éléments nécessaires à l'instruction ont été fournis dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, dont l'étude d'impact.

Concernant le site et le bâtiment existant, aucune modification d'ampleur n'est à prévoir à part la rétention des inflammables. Cela est lié à la modification de réglementation post-Lubrizol. Il n'y aura pas de modification de l'environnement local ni du voisinage et le site n'est concerné par aucun zonage environnemental réglementaire. Il est situé en zone de risque PPRi faible, ce qui est bien pris en compte.

Concernant la gestion de l'eau, les process du site n'utilisent pas d'eau. Les eaux pluviales sont infiltrées après traitement et les seules consommations sont à usage sanitaire humain.

Le site ne dispose pas d'émissions canalisées à part celle pour le chauffage au gaz. Des émissions diffuses sont liées au trafic routier nécessaire aux activités.

Les niveaux de bruit du site sont conformes et ne vont pas évoluer.

Le tri des déchets est fait à la source. Si des déchets dangereux sont produits c'est parce qu'il y a eu un souci. Les filières de traitement adéquates sont bien identifiées le cas échéant.

Le trafic routier est limité à 45 camions par jour du fait des activités.

Etude de dangers

La présentation reprend les nombreux scénarios étudiés, principalement des incendies.

A noter qu'il n'y a encore pas eu de départ d'incendie sur le site depuis plus de 20 ans d'activité. Les procédures et consignes de sécurité sont là pour réduire au maximum les risques.

Propositions de servitudes d'utilité publique liée aux risques incendie et toxiques

La présentation montre les enveloppes des aléas potentiels. Les fumées peuvent monter à 30 ou 40 mètres donc il n'y a pas de risque immédiat pour les populations.

M. DUBAUCHET rappelle que le site de Crolles a été mis en exploitation en 2019 et a rassemblé plusieurs sites. Il avait alors été anticipé de construire ce site sur une structure SEVESO car c'était le développement prévu. Les travaux à prévoir concernent donc uniquement la mise à niveau post-Lubrizon.

M. DUBAUCHET rappelle également que ces autorisations sont demandées pour répondre aux besoins des clients d'ECTRA. En particulier pour un des produits qui transite tous les jours sur le site dans des camions partiellement remplis (un camion par jour sur les routes parce qu'on ne peut pas le stocker). L'augmentation de son stockage à Crolles (atteindre 50 tonnes) permettrait de limiter ce trafic. Cela serait bénéfique pour la sécurité de la voie publique et les trafics routiers associés.

C'est le cas pour d'autres produits également pour lesquels des camions complets pourront être chargés. Mieux vaut que les produits soient stockés sur un site sécurisé que sur une aire d'autoroute entre la France et l'Allemagne.

M. SIMPLICIEN remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

M. GIANNOCCARO : Il est prévu des campagnes d'information préventive sur les risques industriels majeurs dans l'Isère et la prochaine se tiendra au mois d'octobre. Les sites ST Micro et ECTRA dans l'absolu devraient être assujettis à PPI. Pour donner du sens, de la crédibilité et de la confiance aux populations quant aux dispositions qui seraient prises en cas d'accident majeurs ou sur des situations critiques comme à ARKEMA Jarrie (à savoir un incident perceptible de l'extérieur mais sans enjeu sanitaire, car soit visible, soit sonore), il est bon d'informer rapidement les riverains qui pourraient s'inquiéter. Quelle est la stratégie entre les deux sites pour mettre en musique une information fiable et complète pour les riverains proches du site ? Où en est la réflexion sur ce sujet ?

→ M. PIEYRE : Jusqu'à présent, les deux sites étaient dispensés de PPI car il n'y avait pas d'effets hors site identifiés par les études de danger précédentes. Mais en effet lors des dernières études de danger fournies, il a été identifié qu'il y avait un sujet. Une démarche de montage de PPI a été engagée par ST Microelectronics. Les commissions ont commencé. Pour ECTRA, les éléments fournis dans le DDAE permettront la rédaction d'un PPI. La question s'est posée de rédiger un document conjoint mais dans un premier temps, il est prévu la rédaction de deux PPI différents. A terme un PPI commun aura du sens mais étant donné le calendrier cela paraissait important de ne pas retarder celui de ST Microelectronics pour y intégrer les éléments de ECTRA. Le planning prévoit d'officialiser cela à la rentrée.

1. SOBEGAL

M. GAUTHIER indique que pour le site de SOBEGAL il n'y a pas de changement majeur à signaler. Des travaux ont été finis en 2019. Depuis il n'y a pas de changement significatif donc il n'est pas de présentation particulière à cette CSS.

2. DREAL : Actions conduites par l'inspection des installations classées

M. VALLAT prend la parole sur les actions de la DREAL. Des rappels seront faits sur les missions de la DREAL puis sur les points de vigilance particuliers de la DREAL concernant les procédures environnementales en cours pour ECTRA, ST Microélectronics et plus globalement le périmètre de cette CSS.

Rappel sur les missions de l'inspection : instruire, prescrire et contrôler dans l'objectif d'inscrire l'activité industrielle dans le respect de l'environnement et des personnes

La présentation reprend les différentes missions de la DREAL et rappelle que l'objectif est bien d'encadrer une activité industrielle dans le respect de l'environnement et des populations.

Les moyens de l'inspection : organisation dans l'Isère et périmètre CSS

En Isère, la DREAL est organisée avec une unité départementale et un pôle spécialisé « risques technologiques » qui comprend : 6 inspecteurs pour suivre 4 plateformes chimiques, 56 industriels dont 34 SEVESO seuil haut. Ce service réalise environ 90 inspections par an et une dizaine de contrôles inopinés, principalement sur les rejets en eau et en air.

Une fois que les différents dossiers seront traités, une modification des membres de la CSS sera proposée.

ECTRA : Demande d'autorisation environnementale : augmentation de capacité de stockage de produits dangereux

M. VALLAT explique qu'il y aura peut-être des redites avec la présentation faite par l'exploitant mais qu'il va axer son propos sur les points de vigilance de la DREAL.

Les points de vigilance de la DREAL

Il s'agit principalement de l'incendie, qui est le risque majeur sur ce type d'établissement. L'objectif est d'éviter ses effets toxiques et thermiques.

Le second point de vigilance concerne la collecte des eaux d'extinction incendie en cas de sinistre car ces eaux d'extinctions seraient potentiellement polluées.

Les principes de la maîtrise du risque

Il s'agira de :

- compartimenter les stockages pour cloisonner et limiter un incendie à de petites parties de l'entrepôt en cas de départ d'incendie ;
- proscrire les mélanges incompatibles ;
- éviter la propagation d'une nappe enflammée avec des rétentions séparées (= éviter la propagation du feu à d'autres cellules) ;
- disposer d'une extinction automatique avec mousse et réserves d'eau sur site (c'est déjà en partie en place) ;
- collecter les eaux d'extinction : deux bassins de rétention de 1 500 m³ sont présents et connectés entre eux.

La DREAL sollicite les pompiers dans le cadre des instructions de dossiers pour avoir leur avis de spécialistes sur ces thématiques.

Institution de servitude d'utilité publique

Des servitudes d'utilité publique seront instituées autour du site. Sur la présentation, la carte de gauche montre les effets au sol et celle de droite les effets en hauteur, jusqu'à 30 m. L'urbanisme autour du site va être réglementé en fonction de ces calculs.

Enquête publique terminée

A ce jour, le dossier a été jugé recevable et l'enquête publique a eu lieu. Il y a eu de nombreuses participations.

Les interrogations du public ont principalement portées sur :

- l'absence de consommation d'eau et de rejets polluants dans le milieu ;
- le périmètre des SUP et les fumées toxiques ;
- le risque d'inondation auquel est soumis l'établissement ;
- la coordination entre les différents sites SEVESO pour éviter des effets dominos (il ny a pas d'effet domino entre les sites ECTRA et ST Micro) ;
- les modifications à intégrer au PLU (nouveaux parking et voirie accompagnant la modification).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable donc la rédaction de l'arrêté préfectoral est en cours.

M. VALLAT demande s'il y a des questions.

Pas de questions

ST Microélectronics : Demande d'autorisation environnementale : doublement de la capacité de production de semi-conducteurs

M. VALLAT poursuit la présentation.

Les points de vigilance de la DREAL

Les enjeux de cette demande de doublement de la production semblent les suivants :

- acceptabilité des prélèvements sur la ressource en eau,
- maîtrise des rejets aqueux et gazeux,
- maîtrise des risques car manipulation de produits dangereux avec un éventail plus grand.

Consommation en eau

1 400 m³/h sont demandés par le site. Ils seraient répartis en deux volumes : un volume d'eau potable venant du réseau collectif et un volume issu de pompages sur site (forages dédiés).

La DREAL a demandé de vérifier :

- l'acceptabilité de ces prélèvements par la ressource,
- si l'utilisation de ces volumes d'eau est bien rationnelle et optimisée (réutilisation à favoriser),

Ces deux points ont été vérifiés avec l'aide de la direction départementale des territoires car c'est un sujet très sensible.

M. GERONDEAU : ce qui fait l'actualité autour de ce sujet c'est aussi la confusion entre notre demande de prélèvement et les besoins globaux en eau du Grésivaudan. Ces besoins globaux sont de 29 000 m³/jour pour la zone d'activité. A l'heure actuelle, du fait de la taille des canalisations, notre site est au maximum de sa sollicitation du réseau d'eau potable (550 m³/h). C'est pourquoi il est demandé une autorisation de forage et pompage en nappe, pour pouvoir disposer, en secours, de 600 m³/h d'eau de nappe si jamais la boucle de recyclage ne fonctionnait pas. Notre volume de prélèvement actuel au réseau est donc à son maximum, on est très en dessous des 29 000 m³/jour que Grenoble Alpes Métropole mettrait à disposition du Grésivaudan et nous n'augmenterons pas ce volume.

M. GIANNOCCARO : la photographie des données dont vous parlez tient compte des besoins actuels et futurs ?

- ➔ M. GERONDEAU : avec ces volumes on se projette à 10 ans et même au-delà de la capacité de production qui fait l'objet de la demande.

- M. PIEYRE : ST Microélectronics est déjà autorisé pour un volume de prélèvement donc la demande porte uniquement sur 300 m³/h de plus. Il y a en effet confusion entre le transport de l'eau et la disponibilité de la ressource.
Il faut dissocier les deux débats car on parle vraiment d'échelles différentes et sujets différents.

Rejets aqueux :

M. VALLAT reprend sa présentation.

Une part importante de l'eau prélevée est rejetée à l'Isère (85%) et dans le cadre de l'augmentation de production, une deuxième station de traitement est prévue. Il s'agira de vérifier que le milieu ne soit pas dégradé par les rejets. Quand on recycle l'eau, certains polluants se concentrent ; la réglementation IED autorise donc des dérogations à certaines concentrations limites de rejet sans augmentation du flux de polluants dans le milieu.

Concernant les rejets atmosphériques, il y a des acides et COV. Une étude de risques sanitaires a donc été fournie. Il n'y a pas de risque pour les populations avoisinantes.

Risques technologiques

Ce qu'il faut retenir sur les risques technologiques, c'est « qu'il y a un peu de tout un peu partout ». Les différents composés à risques sont présents à de multiples endroits du site. Toutefois, ce qui est positif c'est qu'ils ne sont présents qu'en petites quantités, dans des petits contenants, ce qui réduit le risque. Les potentiels de danger sont donc faibles. Malgré tout, quelques scénarios présentent des effets qui sortent de l'établissement, il y a donc des servitudes d'utilité publique à établir.

La présentation expose deux cartes : les effets au sol à gauche et en hauteur à droite, et en gris : l'établissement. On voit que les risques sont relativement maîtrisés car les enveloppes sortent du site mais en périphérie immédiate seulement.

Suite de la procédure

L'avis de l'autorité environnementale a été émis le 17 février 2023, le dossier a été jugé recevable le 2 juin 2023 et l'enquête publique est prévue du 16 août au 30 septembre 2023. L'avis des communes sera également sollicité.

L'inspection - actions sur le périmètre de la CSS

Sur les trois sites objets de la CSS, 7 inspections ont été réalisées. Il y en aura d'autres dans l'année. Les contrôles sur site ont concerné :

- des thématiques récurrentes : contrôle de l'autosurveillance Air/Eau, mise en place, maintenance et efficacité des MMRs (mesures de maîtrise des risques), conformité des installations avec les dossiers déposés ;
- des thématiques spécifiques :
 - sobriété, consommation et recyclage des eaux pour ST Micro ;
 - défense incendie, gestion des eaux d'extinction pour ECTRA ;
 - gestion des périodes de canicule pour SOBEGAL : réflexion et échanges sur ce qui se passe quand il fait très chaud et que les camions de gaz sont parqués sur le site.

Bilan

Globalement la situation environnementale et réglementaire des sites est bonne pour ces installations en activité. Il peut se trouver quelques écarts par rapport à la réglementation mais qui ne présentent pas de risques. Les points d'attention de la DREAL concernent l'utilisation rationnelle de l'eau chez ST Micro et le changement de seuil réglementaire pour ECTRA.

M. SIMPLICIEN remercie pour la présentation.

1. Echanges et clôture de la réunion

Mme CHRISTIN : A quel moment serons-nous informés et sollicités pour la servitude d'utilité publique de ST Microelectronics ?

M. VALLAT : sans doute à l'issue de l'enquête publique sur projet d'extension de l'usine. Habituellement l'enquête dure 4 semaines. Vu le sujet elle durera 6 semaines. Donc plutôt à partir d'octobre prochain.

M. GIANNOCCARO : ces CSS ont le mérite d'exister, je salue notre invitation mais il faudrait les dynamiser. Côté IRMA on ne peut pas se satisfaire d'entendre que le PPI est en cours d'instruction. Il faut être attentifs aux suspicions (cf ARKEMA JARRIE) qui créent rumeur et désinformation.

Un exemple à Rouen a montré que les maires doivent assurer les opérations de secours en attente du PPI. Les élus sont donc en charge de l'information des riverains, ils ne doivent pas attendre de manière passive. Quel outil permettrait aux industriels d'informer les mairies pour éviter ainsi des spéculations non justifiées de la part des riverains ? L'objectif étant d'éviter l'agitation autour d'un incident qui ne le mériterait pas. Il semble qu'à Crolles il y ait des protocoles pour que vous puissiez recevoir des informations intelligibles rapidement pour en informer les riverains.

M. PICAUVET : oui le SPI permettra d'avoir les informations en direct.

M. SIMPLICIEN : c'est vraiment un regret que les riverains ne soient pas représentés à cette CSS. Il est vraiment difficile de les faire revenir autour de la table. Le SPI travaille aussi à cela en national pour moderniser les CSS et les sortir de « l'entre soi ». Mais c'est un sujet délicat car le PPI est fait pour gérer les risques majeurs, il n'est pas là pour répondre à un évènement perceptible de l'extérieur. On va dans d'autres considérations. C'est en effet important de communiquer mais au bout de quelques minutes, il n'est pas possible de dire si l'incident est grave ou non. On peut juste dire : « restez chez vous ».

M. GIANNOCCARO : ce serait déjà bien si les maires étaient en capacité de dire, et avaient le réflexe de dire : « on ne sait pas donc on se met à l'abri. » Cela crédibiliserait les pouvoirs publics. Il faudrait créer les conditions d'un protocole d'information à chaud pour éviter tout et n'importe quoi et travailler selon la chronologie des évènements qui le permettent. De bonnes pratiques ont été développées en Isère. Aujourd'hui avec les réseaux sociaux et la rapidité de diffusion des informations, il faut considérer deux zones : la zone où l'évènement est perçu directement (géographique) et la zone où l'évènement est connu sur le web via les réseaux sociaux. Il faut étudier ces 2 cercles : ceux directement impactés et là où on suppose que les maires auront à relayer l'information.

M. SIMPLICIEN : il est bien pris note de la demande de regarder ce sujet. Des fiches reflexes existent. Il faut voir comment cette partie « première information » y est déclinée pour éventuellement l'actualiser. Il faudrait voir ce qui est écrit et on pourra y réfléchir avec les maires.

M. PORTA : sur les 49 communes de la Métropole, 47 ont des plans communaux de sauvegarde finalisés. On travaille sur le plan sécheresse, pas forcément pour ces années mais pour les prochaines.

M. SIMPLICIEN : Donc ces plans existent, il faut bien repartir de ces documents.

Mme CHRISTIN : De notre côté nous faisons également un plan intercommunal de sauvegarde pour travailler avec les 43 communes et formaliser le dispositif.

M. SIMPLICIEN : il faut raisonner en fonction des enjeux et du bon sens : qui ? quand ? où sont les clés ? c'est très précieux pour avoir les premiers réflexes.

Mme CHRISTIN : le calendrier de parution de ce plan sera 2026 car il y a déjà un diagnostic important à faire (état des lieux de l'existant sur les capacités de mutualisation des communes). Les communes

de l'intercommunalité ont des profils très divers (communes de plaines / Chartreuse...), il faut créer des liens pour monter en compétences sur ces sujets.

M. SIMPLICIEN remercie les services de l'état pour leur travail au quotidien et pour la présentation et l'organisation de cette CSS. Les réflexions collectives vont continuer pour améliorer encore la composition de cette CSS, un peu moins diverse que ce pour quoi elle serait prévue. Ce doit être un espace de concertation ouvert.

M. SIMPLICIEN clôt la séance.